

Figure 8 : Diagnostic écologique – Sites 9 et 10

# ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

# 1. PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

---

Assurer la pérennité à long terme du patrimoine naturel, comme la préservation des milieux et des espèces rares, constitue un challenge qui dépasse largement les limites des compétences communales. Pour autant, la commune peut, par la prise en compte de cette situation, contribuer à le soutenir.

## 1.1. Préserver les espaces naturels

### 1.1.1. *Prise en compte des zones humides*

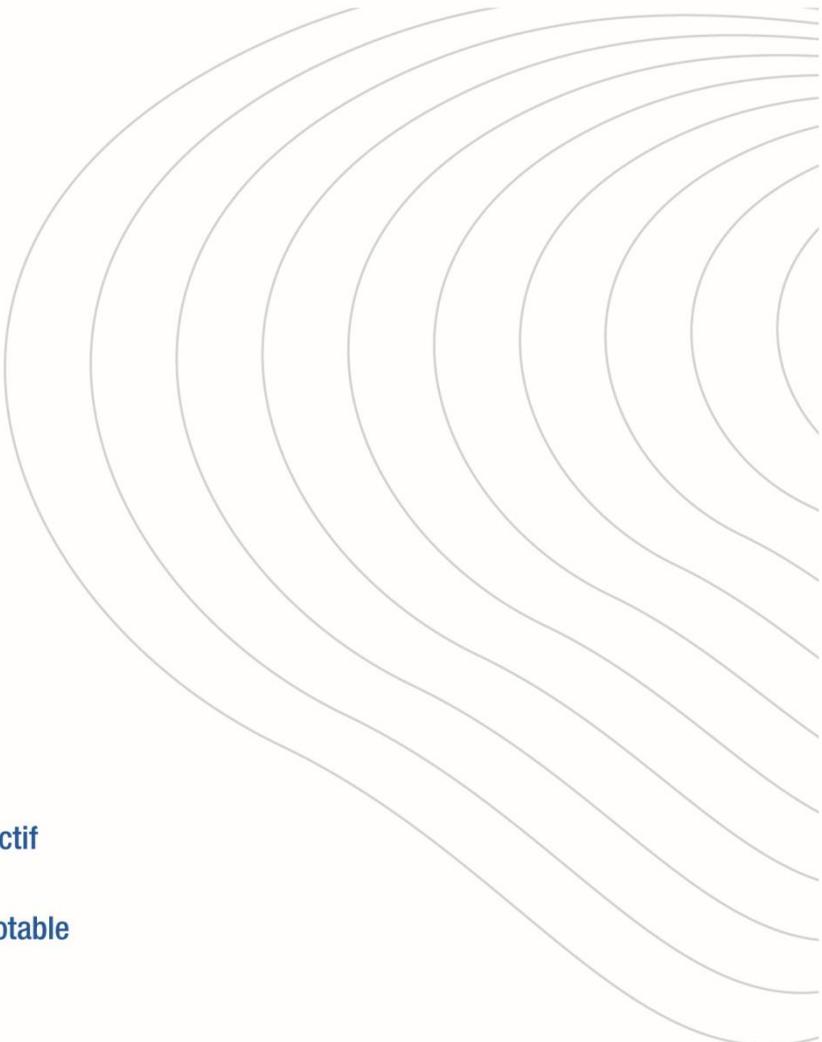
Le SDAGE Rhône-Méditerranée fait de la préservation des zones humides une priorité (orientation fondamentale OF6B « *Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides* »). Il réaffirme « *la nécessité a minima de maintenir la surface des zones humides du bassin Rhône-Méditerranée, et d'améliorer l'état des zones humides aujourd'hui dégradées.* »

Pour la réalisation d'un projet qui ferait disparaître des terrains de zones humides, le SDAGE (disposition 6B-5) prévoit des mesures compensatoires à la hauteur de l'orientation fixée : soit la création dans le même bassin versant de zones humides équivalentes sur le plan fonctionnel et de la biodiversité, soit la remise en état d'une surface de zones humides existantes, et ce à hauteur d'une valeur guide de l'ordre de 200 % de la surface perdue.

D'une manière générale, il est fortement recommandé de préserver toutes les zones humides, quelle que soit leur superficie car elles jouent un rôle important dans la rétention des eaux ainsi qu'un rôle de filtre naturel. Elles sont également un réservoir de biodiversité et peuvent accueillir des espèces patrimoniales. Cette protection passe par un zonage de type « N » inconstructible qui n'interdit pas l'activité agricole mais qui encourage des pratiques extensives. Tout affouillement et tout exhaussement de sol devraient y être proscrits.

### 1.1.2. *Préservation du réseau de haies*

Dans le cas de plantations nouvelles ou de réhabilitation de haies, il conviendrait d'utiliser uniquement des espèces **indigènes** afin d'éviter les haies opaques, monospécifiques et constituées d'essences exotiques (thuyas et lauriers notamment).

- 
-  **Énergies renouvelables**
  -  **Aménagement et environnement**
  -  **Déchets, Diagnostics de pollution**
  -  **Carrières, Installations classées**
  -  **Milieu naturel**
  -  **Hydrogéologie**
  -  **Eaux superficielles**
  -  **Assainissement collectif et non collectif**
  -  **Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable**



## Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand  
222, boulevard Gustave Flaubert  
63000 Clermont Ferrand  
Tél. +33 (0)4 73 83 69 21  
Fax +33 (0)4 73 61 67 78  
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social  
6 boulevard Diderot  
25000 Besançon  
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60  
Fax +33 (0)3 81 80 01 08  
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre  
12 route de Joigny  
89113 Fleury-la-Vallée  
Tél. +33 (0)3 86 73 17 60  
Fax +33 (0)3 86 73 16 37  
auxerre@sciences-environnement.fr

[www.sciences-environnement.fr](http://www.sciences-environnement.fr)